

Aperçu des assemblées générales françaises en 2016

Pas de grands bouleversements cette année. Le vote des actionnaires reste dans la majorité des cas très consensuel. Mais les affaires Renault/Alstom ont occulté des évolutions en matière de gouvernance et d'amélioration du dialogue entre les entreprises et leurs investisseurs.

Ainsi cette amélioration a permis de voir nombre de mesures anti-OPA mieux acceptées et une hausse des consultations de conventions réglementées destinées à pallier les conflits d'intérêts. Cette saison, fut « studieuse » « *pas de cadeau, moins de cocktails, plus de travail sur le fond* », résume Agnès Touraine, la présidente de l'Institut Français des Administrateurs (IFA).

REMUNERATIONS

RENAULT. Pour la première fois les actionnaires ont voté contre la rétribution d'un grand patron. Cela n'a cependant pas empêché le conseil d'administration de confirmer la rémunération du PDG, même si des aménagements seront envisagés pour les futures rémunérations de C. Goshn.

ALSTOM, l'assemblée a voté contre la prime exceptionnelle de P.Kron, qui a quitté l'entreprise après la mise en œuvre de la cession d'une partie de ses activités à General Electric, deux mois avant la fin de l'exercice.

Même si ce type de vote n'est pas contraignant, les conseils sont tenus de prendre en compte l'avis des actionnaires, ce qui ne fut pas le cas.

Cette situation sans précédent a entraîné une mesure législative dans le cadre de la loi Sapin 2, et un vote contraignant sur la politique de rémunération des sociétés devrait être mise en place en 2017. Ce vote impactera les rémunérations de 2018.

Deux évolutions encourageantes :

LA PARITE DANS LES CONSEILS

On constate une très nette amélioration, la plupart des grandes sociétés ont anticipé la date butoir de la loi Zimmerman/Copé qui impose un taux minimum de 40% de femmes dans les conseils des sociétés de plus de 500 salariés et avec un chiffre d'affaires dépassant 50 millions d'Euros à partir du premier janvier 2017. En 2016, la moyenne des femmes présentes dans les CA est de 41,3% contre 15% en 2010.

Il s'agissait, en introduisant des femmes dans les conseils de déclencher la féminisation de l'ensemble de la gouvernance des entreprises. Le principe étant que des comités de nomination exclusivement masculins ne contribuaient pas spontanément à la féminisation des postes de direction. Or, le palmarès 2016 reste sur ce point décevant : le taux de féminisation des comités exécutifs (« Comex ») est de 14,9%, et celui du « Top 100 » (l'encadrement), de 22%.

LA RESPONSABILITE SOCIALE DE L'ENTREPRISE

Le « **saut qualitatif dans le traitement de la RSE** » constaté l'année dernière se maintient et semble-t-il s'amplifie. L'AMF (Autorité des Marchés Financiers) le confirme dans son dernier rapport sur la RSE en 2016. Elle constate, entre autres, une transparence méthodologique des indicateurs qui apparaît comme un point fort des émetteurs français et

des efforts réalisés par les grandes entreprises pour définir des objectifs chiffrés encadrant leur démarche RSE. La RSE est de plus en plus placée au cœur de la stratégie des émetteurs et est considérée comme un véritable levier de performance à long-terme. Les grandes entreprises sont de plus en plus engagées dans une démarche d'intégration des enjeux extra-financiers.